



**PROCES-VERBAL**  
**de la réunion du Conseil Municipal d'AURONS**  
**Séance du 7 avril 2025**

Le 7 avril deux mille vingt-cinq, à 19 heures 10 minutes, les membres du Conseil Municipal d'AURONS se sont réunis en mairie, sur convocation qui leur a été adressée le 31 mars 2025, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales par Monsieur André BERTERO, Maire d'AURONS.

Étaient présent(e)s :

Mme Mélanie GALVEZ — MM. André BERTERO — Alain BROUSSE — Christian DENANS — Stéphan LUCIBELLO — Jean de PALEVILLE.

Étaient Absent(e)s excusé(e)s :

Mmes Sophie KERNEN (donne pouvoir à Mme Mélanie GALVEZ), Natacha GRISONI, M. Alain GRANGIRARD (donne pouvoir à M. Jean de PALEVILLE)

Monsieur le Maire, André BERTERO procède à l'appel de tous les membres du Conseil Municipal, et Mme Mélanie GALVEZ est désignée secrétaire de séance (cf. article L 2121-15 du CGCT).

Le quorum (soit 5 personnes présentes) est atteint et la feuille de présence est signée.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur Le Maire, la séance est ouverte à 19 heures 10.

\* \* \*

**1) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 mars 2025**, dont copie a été adressée à chaque conseiller ; celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés comme suit :

- 7 voix pour : Mmes Mélanie GALVEZ – Sophie KERNEN (pouvoir à Mme Mélanie GALVEZ) – MM. André BERTERO – Alain BROUSSE – Christian DENANS – Stephan LUCIBELLO – Jean de PALEVILLE.

## **2) Recrutement agent contractuel pour les besoins de continuité du service à la médiathèque**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat à durée déterminée avec l'agent en poste à la Médiathèque est arrivé à son terme le 4 avril 2025 et que l'agent n'a pas souhaité le renouveler.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un emploi permanent peut être occupé par un agent contractuel pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire pour les besoins de continuité du service conformément à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, M. le Maire propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée de deux mois. Selon l'article L. 332-14, la durée du contrat peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée de deux mois, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré **décide** à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'autoriser** le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'adjoint territorial du patrimoine relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'auxiliaire de bibliothèque à temps non complet à raison de 20 heures par semaine, pour une durée déterminée de deux mois.
- **D'inscrire** la dépense correspondante au chapitre 012 du budget primitif 2025.

## **2) Election du 4<sup>ème</sup> adjoint**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que Mme Régine FARLIN a remis sa démission de sa fonction de 4<sup>e</sup> adjointe et de conseillère municipale et que celle-ci a été acceptée par la Sous-Préfecture de l'Arrondissement d'Aix-en-Provence à compter du 12 février 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du maire n° A04 du 8 avril 2025 portant retrait des délégations de fonction à Mme Régine FARLIN, à compter du 12 février 2025 ;

Considérant que le poste de 4<sup>e</sup> adjoint au maire devient vacant ;

Vu la liste des candidats à ce poste, établie le 7 avril 2025 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**,

- **PREND ACTE** de la fin de fonctions de 4<sup>e</sup> adjoint et du retrait des délégations de Mme Régine FARLIN à compter du 12 février 2025 ;
- **DECIDE** de maintenir le nombre d'adjoints et de conseillers municipaux actuels ;
- **DECIDE** de procéder à un vote à bulletin secret, afin d'élire le(la) nouvel(le) adjoint(e) au maire qui occupera le même rang que l'élue qui occupait précédemment le poste devenu vacant, soit en l'espèce le rang de 4<sup>e</sup> adjoint ;

A la majorité des suffrages exprimés, Monsieur Alain BROUSSE est élu par 7 bulletins pour, 0 bulletin contre et 0 bulletin blanc, pour occuper les fonctions de 4<sup>e</sup> adjoint à compter du 8 avril 2025 ;

### 3) Approbation du Compte Financier Unique 2024

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 de la commune d'AURONS ;

Vu le CFU 2024 de la commune d'AURONS ;

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant**, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

**Considérant** que, dans ce cadre, M. André BERTERO, le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de M. Christian DENANS, Premier Adjoint au maire ;

**Considérant** le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

| PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE             |  |                |                |                |
|--|--|----------------|----------------|----------------|
| Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024 |  |                |                |                |
|  |  | Investissement | Fonctionnement | Total cumulé   |
| Recettes   | Prévision budgétaire totale                | 344 229.91 €   | 740 800.71 €   | 1 085 030.62 € |
|  | Recettes réalisées                         | 230 836.85 €   | 780 212.34 €   | 1 011 049.19 € |
|  | Restes à réaliser                          | 0              | 0              | 0              |
| Dépenses   | Autorisation budgétaire totale             | 466 000.00 €   | 828 800.00 €   | 1 294 800.00 € |
|  | Dépenses réalisées                         | 242 215.01 €   | 711 173.75 €   | 953 388.76 €   |
|  | Restes à réaliser                          | 0              | 0              | 0              |
| Différence entre les titres et les mandats                   | Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | -11 378.16 €   | 69 038.59 €    | 57 660.43 €    |

|  |                                     |              |              |              |
|--|-------------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Résultats antérieurs reportés                                  | Résultats antérieurs reportés (+/-) | 121 770.09 € | 87 999.29 €  | 209 769.38 € |
| Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) | Excédent/déficit (+/-)              | 110 391.93 € | 157 037.88 € | 267 429.81 € |
| Différence entre les restes à réaliser                         | Restes à réaliser (+/-)             | 0            | 0            | 0            |
| Résultat cumulé  | Excédent/déficit                    | 110 391.93 € | 157 037.88 € | 267 429.81 € |

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, M. le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **Approuve** le CFU 2024 de la commune d'AURONS ;

- **Donne** pouvoir à M. André BERTERO, le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

#### 4) **Approbation de l'affectation du résultat 2024**

Après avoir voté le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 dressé par Monsieur le Maire et commenté par son 1<sup>er</sup> adjoint, les membres du Conseil Municipal ont examiné les résultats d'exploitation de l'exercice 2024 détaillés ci-dessous :

| SECTION        | RECETTES         | DEPENSES         | REPORT           |
|----------------|------------------|------------------|------------------|
| Fonctionnement | 868 211,63 Euros | 711 173,75 Euros | 157 037,88 Euros |
| Investissement | 352 606,94 Euros | 242 215,01 Euros | 110 391,93 Euros |

**LE CONSEIL MUNICIPAL** de la commune d'AURONS, à l'unanimité des membre présents ou représentés :

- **Adopte** l'affectation du résultat de 157 037,88 Euros comme suit :
  - 127 037,88 Euros au chapitre 002 de la section Recettes de Fonctionnement, article 002 : Excédent antérieur reporté ;
  - 30 000,00 Euros au chapitre 10 de la section Recettes d'Investissement, article 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé ;
- **Adopte** l'affectation du résultat de 110 391,93 Euros au chapitre 001 de la section Recettes d'Investissement, article 001 : Solde d'exécution d'investissement reporté ;

### 5) **Approbation du Budget Primitif 2025**

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le projet de Budget Primitif dressé par lui pour l'exercice 2025 et appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions.

Après avoir débattu du budget, chapitre par chapitre, l'avoir voté et avoir consigné le résultat des votes au tableau à transmettre à Monsieur le Sous-Préfet, Commissaire Adjoint de la République de l'Arrondissement d'Aix-en-Provence,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

➤ **Arrête** pour l'exercice 2025 le budget primitif aux sommes suivantes :

|                           | <b>Recettes</b> | <b>Dépenses</b> |
|---------------------------|-----------------|-----------------|
| Section de Fonctionnement | 847 000,00 €    | 847 000,00 €    |
| Section d'investissement  | 318 000,00 €    | 318 000,00 €    |

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50 heures.*

**La secrétaire de séance**

**Mélanie GALVEZ**



**Le Maire**

**André BERTERO**

